



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2018-015

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2018

# Sommaire

## **03\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de l'Allier**

03-2018-01-09-002 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 77/2018 du 9 janvier 2018 portant agrément à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de la commune d'Echassières (1 page)

Page 3

03\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de  
l'Allier

03-2018-01-09-002

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 77/2018 du 9 janvier 2018  
portant agrément à l'Association Communale de Chasse  
Agréée (ACCA) de la commune d'Echassières

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 77/2018 du 09 janvier 2018 portant agrément à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de la commune de ECHASSIERES

**Article 1<sup>er</sup>** : l'association communale de chasse d'ECHASSIERES est agréée.

**Article 2** : le présent arrêté sera affiché dans la commune d'ECHASSIERES aux emplacements utilisés habituellement par l'administration par les soins du maire. Il sera publié en recueil des actes administratifs.

**Article 4** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être présenté devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Chef du service départemental de l'O.N.C.F.S, le Maire de la commune concernée, les fonctionnaires et agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Yzeure, le 09/01/2018  
P/ la Préfète et par délégation  
Le Chef du service Environnement

Signé

Francis PRUVOT